



VR infes MAGAZINE

Actualités municipales de la commune de Villard-Bonnot

N° 72 > Mars/Avril/2017

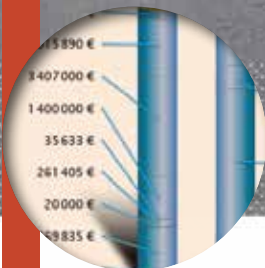


GRAND FORMAT

Budget 2017

9
11

Fonctionnement et investissement Focus sur la Gendarmerie



6

ACTU

Santé

Plateforme
maisons de retraite Isère



14

V•B et VOUS

Vie scolaire

« Vélos citoyens »
à l'école Libération



18

CULTURE

Interview

Irène Jargot
Cie « Entre en Scène »

10 février **Concert**

Ensemble de cuivres du CNSM de Lyon à l'Espace Bergès

En première partie, le Brass Band Accords dirigé par Cédric Rosso, a enchanté les spectateurs



11 mars **Jeunesse**

Visite de la commune par le Conseil Municipal Jeunes

23 mars **Festivités**

Concours Maisons fleuries et illuminées

C'est avec une émotion toute particulière que les lauréats ont rendu hommage à Alain Couvert. Sa créativité et son dévouement aux festivités villardiennes, en particulier à ce concours, étaient grandement appréciés.



Villardiennes, Villardiens

L'an dernier, en février, nous lançons une nouvelle version, plus élaborée de notre site internet. Soucieux de renouveler nos supports de communication, nous vous proposons d'innover encore.

Ainsi, j'ai le plaisir de vous inviter à la découverte, à compter de ce numéro, d'un VB Infos relooké.

Un journal reflet du dynamisme de notre commune

La ville, vous en conviendrez, a évolué au fil des ans. Rien de plus normal qu'il en soit de même pour notre journal communal.

L'équipe communication s'est efforcée de vous proposer une nouvelle ligne éditoriale, plus claire et adaptée à tous les aspects de la vie villardienne.

Nous espérons ainsi que vous réserverez un accueil chaleureux à cette nouvelle maquette plus dynamique et aérée.

Ce numéro, enfin, marque le début d'une nouvelle collaboration entre notre Commune et CERVÖCOM. Cette agence, par le biais de son directeur-artistique Eric Chartier, outre la conception graphique de notre magazine, se chargera de faire le lien indispensable avec nos annonceurs.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une bonne et plaisante lecture de ce numéro et de ces suivants ! ●

Daniel CHAVAND
Maire de Villard-Bonnot

ACTUALITÉS 4-8

Brèves
Plateforme maisons de retraites
Gresivaudan.monstage.fr
Le Maire à Libération
Interco'

GRAND FORMAT 9-11

Budget communal 2017
Fonctionnement / Investissement
Focus sur la gendarmerie

V•B et VOUS 12-17

Nouveaux arrivants
Evènement à la une : carnaval
Vie scolaire : vélo citoyen
L'essentiel : le CCAS
Urbanisme : PLU...
Du côté du CSC : zoom sur la Mission Locale

CULTURE et LOISIRS 18-20

Interview : Irène Jargot, Cie Entre en Scène
Associations
A vos agendas

LIBRE EXPRESSION 21

EN PRATIQUE 22

3 700 exemplaires - ISBN 978-2-916813-13-4
Dépôt légal avril 2017



Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement

Le magazine V•B infos est édité par le service communication de la Mairie de Villard-Bonnot (Isère)
20, boulevard Jules-Ferry - 38190 Villard-Bonnot - 04 76 45 79 45

Directeur de la publication : Daniel Chavand

Rédaction : A. Andriollo, C. Monteil

Photos : © A. Andriollo, J.-P. Filippi, C. Monteil, X - D.R.

Comité de relecture : A. Andriollo, N. Boirin, R. Coquet, M. Couvert, F. Dufort, D. Modesto, C. Monteil, L. Rolland

Maquette et direction artistique : Eric Chartier-Coton

Réalisation : CERVÖCOM - Seyssinet-Pariset • Impression : COOLAND - Fontaine

Régie publicitaire : Eric Chartier 04 76 99 26 01 - regie.vb@groupe-c.com



[Finances publiques]

Les Terres du Moulin une vente programmée...

Valorisation de l'ensemble des 50 logements



Achetées en 2011 au Logement du Pays Vizillois par la Commune, les Terres du Moulin ont fait l'objet d'importants travaux de réfection et de rafraîchissement, pour un montant de 1 045 895 €. Aujourd'hui, c'est un ensemble immobilier valorisé contenant 50 logements collectifs que la Commune s'apprête à vendre à la Société d'économie mixte de construction du département de l'Ain (Semcoda). Le produit de cette vente permettra à la Commune de financer les grands projets qu'elle souhaite mener tout en maîtrisant sa capacité d'endettement. ●

[Cadre de vie]

Programme des travaux pour 2017

La réhabilitation du site Rétia est un projet porté de longue date par la Communauté de communes Le Grésivaudan avec les communes de Villard-Bonnot et de Froges. Le chantier est colossal puisqu'il s'étend sur 12 hectares dont 41 327 m² se situent sur la commune de Villard-Bonnot, le long de l'avenue Robert-Huant à Brignoud.



Aujourd'hui, l'heure est à la mise en pratique. Il est en effet prévu que la réalisation des travaux sur les friches s'emploie à la réhabilitation et la remise en état du site de Brignoud, à la déconstruction des deux bâtiments ainsi que du démantèlement des

structures enterrées c'est-à-dire les anciens réseaux, les dalles et les fondations. Le pilotage de cette opération est confié à BUESA SAS.

Les travaux ont commencé en décembre 2016. Durant 2 mois, un travail préparatoire a été mené portant notamment sur la validation de la maîtrise d'œuvre. À peine la première phase achevée, qu'en février 2017 le chantier prenait forme avec l'installation de la base vie, la signalisation, la mise en place des dispositifs de sécurité, le débroussaillage et la protection des piézomètres et des puits présents sur le site de Brignoud. Cette deuxième phase des travaux devrait s'étendre jusqu'au mois d'août 2017. D'autres travaux seront réalisés comme la création de l'alvéole d'encapsulation (dispositif imperméable qui permet d'enfermer physiquement sur site les sols), la démolition et la dépose des réseaux, la mise en stock des produits, le terrassement et la gestion des matériaux du site ou encore le comblement des cavités. ●



CRÉATION DE 20 NOUVEAUX LOGEMENTS A LANCEY [Urbanisme]

L'avenue Aristide-Bergès devrait être le théâtre de travaux immobiliers, dans le courant de l'année.

La mairie a accordé le permis de construire au promoteur en charge de ce projet, le 21 novembre 2016. L'ancien restaurant le Melody et ses garages ainsi que la bâtisse voisine seront démolis, libérant ainsi une parcelle de 1827 m². ●

L'édifice construit proposerait 20 logements (du T2 au T4) répartis sur deux étages. Au rez-de-chaussée, un local commercial prendrait place sur une surface de 249 m².



© BETRIM PROMOTION - GROUPE MTR

Chats errants

capture et stérilisation

Depuis le 15 février jusqu'au 31 juillet, la Fondation 30 Millions d'Amis organise une opération visant à capturer et stériliser les chats errants de la Commune. En réponse aux plaintes reçues face aux dégâts provoqués par la prolifération de ces animaux, la Municipalité a approuvé cette action par la signature d'une convention avec l'association. Cette dernière finance l'identification par tatouage de ces chats et leur stérilisation. Les félins seront ensuite relâchés sur leur territoire. ●

 Police Municipale 04 76 45 79 50



© R. Ballester

Déjections canines stop a l'incivilité!

Il est interdit de faire déféquer son animal en dehors des lieux prévus à cet effet, en particulier sur les trottoirs. Cet acte est passible d'une contravention de 3^{ème} classe d'un montant de 68 € (Code Pénal, art. R633-6). Respectez la propreté des lieux publics : ramassez ses déjections. Vous pouvez vous procurer les « cani-sacs » à l'accueil de la Mairie. Ces petits sacs hygiéniques sont gratuits. Des « cani-sites » sont également à votre disposition place Alfred-Fredet, rue Désiré-Granet, rue du Stade à Brignoud et rue de la Paix à Lancey. ●





[Environnement]



Objectif zéro pesticide dans les espaces publics

Un nouveau cap est franchi par la Commune dans sa démarche environnementale. Depuis quelques années déjà, le choix a été fait de n'utiliser que des engrais organiques.

Quant à l'usage des produits phytosanitaires, des règles strictes d'application ont été établies (produits homologués, entreprise qualifiée « certiphyto »).

Désormais, d'autres mesures viennent renforcer le choix du « zéro pesticide ». Les plantes couvre-sol, le paillage et l'arrachage manuel sont pratiqués pour les massifs. Le balayage régulier, l'arrachage manuel et l'utilisation d'un « réciprocatteur » (désherbage mécanique) permettent l'entretien des voiries et des trottoirs. Enfin, pour les bas-côtés non « aménagés », la Commune favorise l'engazonnement et les prairies fleuries à tondre ou à faucher. ●

[Santé]

FAIRE UNE DEMANDE EN MAISON DE RETRAITE SUR ISERE.FR



Effectuer une demande d'admission en maison de retraite n'est pas toujours simple.

Aussi, le Département a mis en place un service en ligne, grâce au logiciel Trajectoire Grand Age, accessible sur le site du Département. Les personnes âgées ou leurs aidants peuvent réaliser une inscription de manière confidentielle, sécurisée et gratuite. Ce service leur permettra de consulter l'annuaire détaillé des établissements (médicalisés ou non), d'effectuer une recherche par critères (géographiques, financiers, médicaux...), de compléter un dossier d'inscription en ligne, de transmettre son dossier à son médecin traitant ou aux établissements de son choix, d'avoir en temps réel l'accès aux réponses données ou enfin de répondre aux propositions d'admission. ●

www.isere.fr

Retrouvez dès aujourd'hui l'accès à cette plateforme sur le site de la mairie, onglet C.C.A.S., rubrique Personnes âgées. Il est toujours possible de retirer un dossier de demande en mairie, auprès du C.C.A.S. ●

www.villard-bonnot.fr

Gare aux chenilles !

Chaque année avant le printemps, l'équipe des espaces verts organise une opération de lutte contre les chenilles processionnaires. Véritables nuisibles, ces insectes sont dangereux car leurs poils urticants sont à l'origine de graves réactions allergiques.

D'ordinaire, l'opération consiste à couper les branches des pins où sont logés les cocons formés tout l'hiver durant. Aux beaux jours, les chenilles descendent pour s'enfouir sous terre. Cette année, un nouveau dispositif anti-chenilles est mis en place directement sur les pins.



Constitué d'une collerette et d'un bidon de 5 litres rempli de terre, le piège capture ces nuisibles au moment de leur descente. Alors que ces derniers pensent s'être enterrés dans le sol, les agents relèvent les bidons et les tuent. Ce dispositif est installé dans les 6 zones fortement impactées par les chenilles : 3 aux terrains des Castors, 2 au lycée et 1 au stade Bergès. ●



[Citoyenneté]

Le Maire échange avec les CM1 et CM2 de Libération

Jeudi 2 février, les élèves de l'école Libération ont reçu la visite de Daniel Chavand, Maire de Villard-Bonnot, de Saliha Arrada, adjointe à la Vie scolaire, de Patricia Baga, adjointe aux Finances et de Clara Monteil, adjointe au Logement et à la Communication.

Ce rendez-vous faisait partie du programme d'instruction civique, dispensé aux classes de CM1 et de CM2. En effet, qui mieux que le Maire et ses Adjointes pour parler de citoyenneté ? Pendant deux heures, les élèves de Nadia Zafriou, de Claire Renouard et d'Eric Perrot ont posé de

nombreuses questions à leurs invités. Au travers d'un questionnaire qu'ils avaient élaboré en amont, les enfants ont donc échangé sur des thématiques telles que « le Maire », « la mairie et son fonctionnement », « la commune de Villard-Bonnot » ou encore « la communauté de communes ». Face à une assemblée curieuse et attentive, le Maire a su transmettre un peu de sa passion pour sa fonction. Sa venue s'est terminée lorsque les enfants ont entonné « Champs-Elysées », clin d'œil surprise organisé pour celui qui fut pendant des années professeur de musique. ●

La réforme des cartes d'identité

Ce que ça change pour vous !

Depuis le 21 mars, le service de l'état civil de votre mairie n'est plus en mesure de réaliser les demandes de cartes nationales d'identité (CNI), conséquence directe de la réforme des CNI. Actée par le décret du 28 octobre 2016, cette réforme transfère cette compétence aux communes déjà habilitées à délivrer les passeports.

Désormais vous pouvez également réaliser une pré-demande de CNI sur internet à partir d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette. Vous créez alors un compte personnel et faites votre demande. Conservez le numéro de pré-demande qui vous est attribué, il faudra donner cet identifiant lorsque vous vous rendrez dans l'une des mairies équipées. N'oubliez pas vos pièces justificatives ! La mairie de Villard-Bonnot reste néanmoins votre interlocuteur-conseil dans vos démarches. Un poste informatique, en libre-service, vous est accessible afin de réaliser votre pré-demande en ligne. ●

<http://predemande-cni.ants.gouv.fr>



[Jeunes]

gresivaudan.monstage.fr

trouver son stage en 1 clic !

Un outil adapté pour susciter des vocations. C'est ainsi que l'on pourrait présenter ce nouveau site. En partenariat avec le Département de l'Isère, la Communauté de communes inaugure une plateforme d'offres de stages pour les collégiens et les lycéens du territoire. L'idée est de mettre en relation les élèves avec les professionnels, dans le cadre d'une recherche de stages d'observation. Le site dispose d'une double entrée : une pour les jeunes et une autre pour les professionnels.

Si vous êtes commerçants, artisans, entrepreneurs... n'hésitez pas à vous connecter pour déposer une offre de stage ! ●

stagesgresivaudan@gmail.com



LE CHIFFRE

5456 électeurs

sont inscrits sur les listes électorales au 31 décembre 2016.

Parmi eux, **244** ont moins de 21 ans.

Quelles mairies autour de Villard-Bonnot ?
Allevard, Bourg-d'Oisans, Bourgoin-Jallieu, Cremieu, Domène, Eybens, Echirolles, Fontaine, Grenoble, L'Isle-d'Abeau, La Côte-Saint-André, Mens, Meylan, La Mure, Le Pont-de-Claix, Roussillon, Saint-Egrève, Saint-Marcellin, Saint-Martin-d'Hères, Sassenage, Tour-du-Pin, Vienne, Vif, Villard-de-Lans, Voiron.




[Déchetteries]

Collecte gratuite des déchets d'amiante

Les nouveautés s'enchaînent dans les déchetteries du territoire. En mars, Le Grésivaudan lance la première collecte des déchets d'amiante. Cette opération est gratuite et s'adresse aux particuliers. Avec l'aide d'une équipe de la société Trialp, vous pourrez déposer vos déchets dans des sacs spécifiques. Seules les plaques de toiture en fibrociment et les déchets d'amiante non friables sont acceptés. Ils seront transportés vers le site d'enfouissement de classe 2 à Vaudoncourt, dans la Meuse. ●

Date des collectes à Crolles :
3 juin, 9 septembre et 2 décembre.

 dechetsmenagers@le-gresivaudan.fr
04 76 08 03 03



[Forces de sécurité]

Interopérabilité des radiocommunications entre gendarmes et policiers municipaux



Le 30 janvier dernier Le Grésivaudan et son Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ont organisé à Crolles la signature des conventions de mise en service du dispositif d'interopérabilité des radiocommunications entre les policiers municipaux du territoire et les services de gendarmerie.

Villard-Bonnot fait partie des 14 communes qui ont opté pour la mise en place de ce dispositif. Les véhicules des policiers municipaux sont, depuis avril, équipés d'une valise de radiocommunication. Dorénavant, policiers municipaux et gendarmes partageront le même réseau.

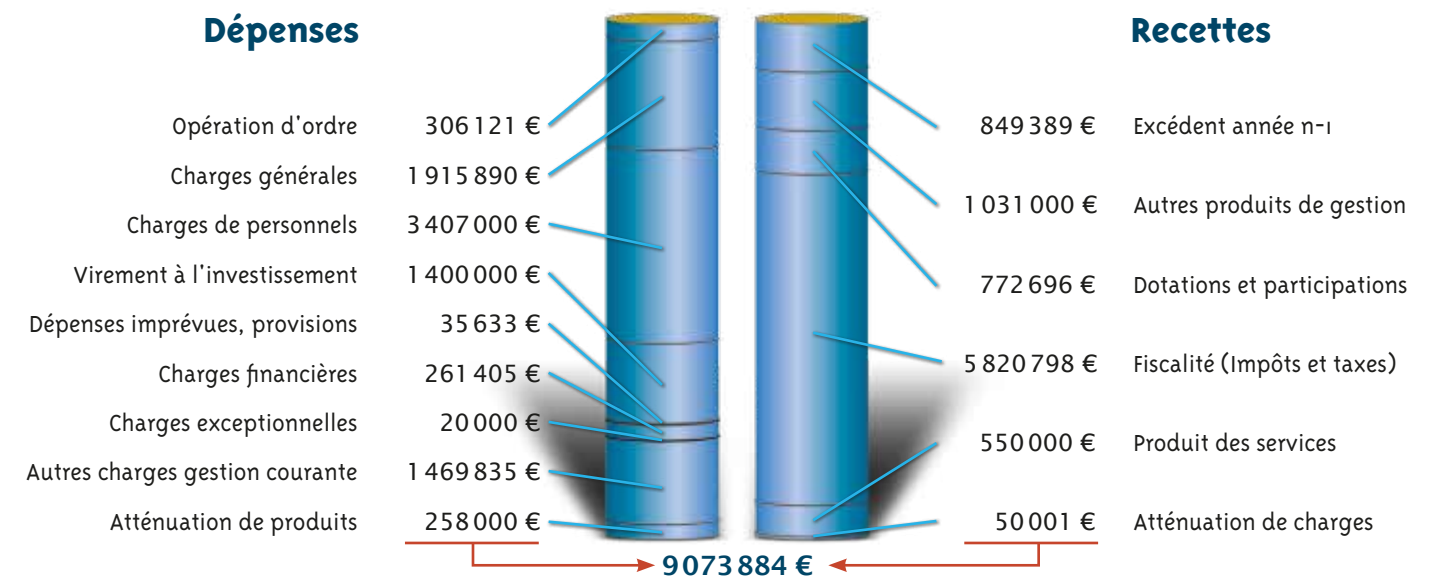
A la clé, une coordination des actions améliorée et une bien meilleure réactivité grâce à une circulation de l'information simplifiée! ●

 www.le-gresivaudan.fr

Budget communal 2017

Maîtrisé. C'est en ce terme qu'il convient de qualifier le budget 2017, voté lors du Conseil Municipal du 28 mars. La Municipalité limite son endettement et garde le cap sur les projets permettant de faire de Villard-Bonnot une commune où il fait bon vivre.

Le budget de fonctionnement



Quelques mots de Patricia Baga
4^{ème} Adjointe,
chargée des finances

« Grâce aux efforts conjugués des élus et du personnel, notre budget est, encore pour cette année, relativement satisfaisant car nous avons réussi à contenir nos dépenses de fonctionnement. Il nous est donc possible d'avoir un auto financement suffisant, à hauteur de 1,4 million d'euros. Cette somme, ainsi que l'apport de la vente des Terres du moulin nous permet de ne pas trop endetter la commune et de faire face aux grosses dépenses d'investissement, qui se feront sur plusieurs années, telles que le site des Papeteries, la construction de la nouvelle gendarmerie. Dans un avenir plus lointain un nouveau restaurant scolaire pour l'école République ainsi que la mise en accessibilité des bâtiments communaux et des voiries. Malgré cet apport providentiel, nous avons décidé, pour cette année, d'avoir recours à l'emprunt et ainsi profiter des taux d'intérêt encore bas, mais qui risqueront d'augmenter dans l'avenir.

Il faut également souligner que, même si notre effort en ce qui concerne la solidarité intercommunale continue d'augmenter, l'attribution de compensation de la taxe professionnelle versée par la communauté de communes reste inchangée. Sans cette dernière nous serions dans l'incapacité de boucler notre budget. Il nous reste encore beaucoup à faire. Dans les années à venir nous devons donc contenir voir diminuer nos dépenses de fonctionnement et être de plus en plus vigilants à propos des investissements car malheureusement, les dotations d'état vont continuer à baisser et nos dépenses, avec la mise à niveau des salaires de la fonction publique territoriale, les frais généraux, etc., vont être de plus en plus difficiles à maintenir à un niveau acceptable. Tout cela peut vous paraître pessimiste mais je vous l'assure, le Maire, l'équipe municipale et moi mettons tout en œuvre pour que nos budgets continuent à nous permettre de bien vivre à Villard-Bonnot. » ●

[Energie renouvelable]


Lancement de la prime chauffe-eau solaire



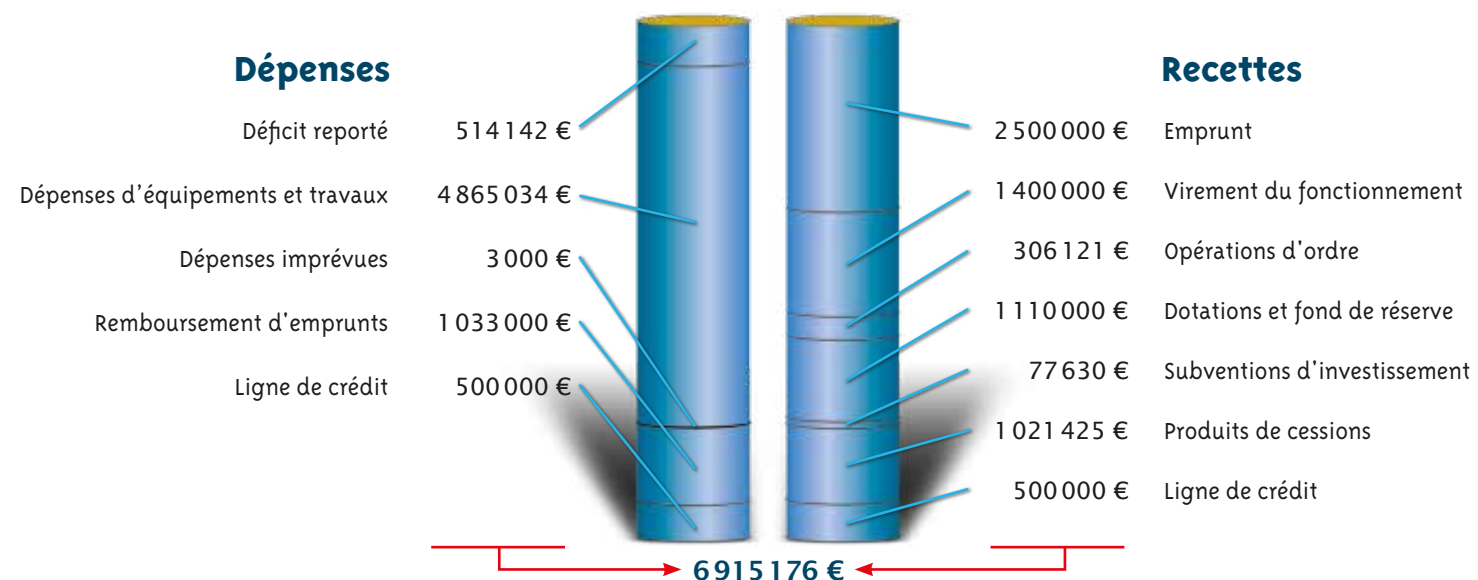
Dans la continuité de la "Prime Air Bois" lancée en novembre 2015, la "Prime chauffe-eau Solaire" fait son apparition dans le Plan Climat Air Energie Territorial, à l'initiative de la Communauté de communes.

Cette aide financière (de 600 à 1 500 €) s'adresse aux particuliers propriétaires (occupants, bailleurs ou usagers) de maisons individuelles (constructions neuves ou logements existants) en résidence principale porteurs d'un projet solaire thermique entre 2016 et 2018.

Pour bénéficier de cette prime, il est impératif d'habiter dans l'une des 46 communes du Grésivaudan et de déposer le dossier de demande avant la réalisation des travaux. ●

 www.le-gresivaudan.fr

Quels investissements pour 2017?



[Accessibilité]

13 bâtiments communaux concernés cette année

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Ad'Ap (Agenda d'accessibilité programmé) adopté par délibération du Conseil municipal en date du 30 juin 2015, la commune de Villard-Bonnot va procéder à la mise en accessibilité de ses établissements recevant du public.

Treize bâtiments sont dans un premier temps concernés par des travaux d'accessibilité: la bibliothèque de Lancey, le restaurant « l'Ekynox », le restaurant « Ô Mouton à cinq Pattes », le cabinet médical de Lancey, l'école Maternelle Pasteur, le restaurant scolaire Jacques Prévert, la Mairie, la Salle Associative Désiré Granet, La salle associative Jean-Vilar, le gymnase Jean-Jaurès, l'Eglise, le Centre Musical Accord, la Poste de Brignoud.

Afin d'optimiser les chantiers et réduire les coûts, il a été convenu de traiter ces travaux globalement et par lots. Pour mener à bien ce chantier, la Commune s'est attaché les services d'un maître d'œuvre et d'un bureau de contrôle. Les travaux de mise en accessibilité porteront entre autres sur le remplacement des portes par des portes « tiercées » afin d'assurer la largeur nécessaire au passage des personnes à mobilité réduite, la mise aux normes des sanitaires accessibles existants (ou la création de sanitaires accessibles) mais aussi l'installation des rampes d'accès. L'objectif est d'améliorer l'accès aux bâtiments communaux aux personnes souffrant d'un handicap moteur, auditif ou visuel. ●



Gendarmerie

Les travaux commencent !



Alors qu'en 2016 l'heure était à l'étude des candidatures des entreprises, 2017 s'ouvre avec le début du chantier de la gendarmerie de Villard-Bonnot.

À la fin du mois de février, les engins de chantiers ont pénétré dans l'enceinte de la gendarmerie, éclaircissant en quelques jours à peine le paysage sur le Boulevard Jules Ferry. Les uns après les autres, les arbres et les haies ont disparu.

Les travaux de la nouvelle gendarmerie devraient durer 34 mois, pour un montant estimé à 2 850 000 € TTC. Ce chantier était nécessaire. Les équipements datant de 1975, étaient trop petits, vétustes et plus adaptés au bon fonctionnement du service. De leur côté, les gendarmes accueillent les travaux

avec joie: cela fait plusieurs années qu'ils attendent de nouveaux locaux. Pourtant, cela ne sera pas de tout repos. En effet, la nouvelle gendarmerie sera construite in situ. Le projet comporte 3 phases de travaux. D'avril 2017 à mai 2018, un bâtiment de deux étages dédié au logement sera édifié. Il abritera 9 logements (du T3 au T5).

L'opération de déconstruction devrait prendre fin en juillet 2019.

L'ancienne gendarmerie sera détruite au cours de la troisième et dernière phase du chantier, de juillet à novembre 2019. Les aménagements extérieurs (parkings, garages, espaces verts) seront effectués pendant la même période. ●

De mars à juin 2018, les anciens logements seront démolis pour permettre la construction de la nouvelle brigade à partir de juillet de la même année.



Quelques mots de Paul Ramousse, 2^{ème} Adjoint, chargé des travaux, de l'eau et de l'assainissement.

« La volonté de l'équipe municipale a toujours été de conserver, sur la Commune, le service de la gendarmerie nationale. Les logements actuels sont insuffisants et ont bien mal vieilli. La brigade nécessite une intervention lourde afin de maintenir le service sur Villard-Bonnot. Il aura fallu pas moins de 10 délibérations, depuis la première en 2009, pour que le chantier de la nouvelle gendarmerie débute. Dix-neuf corps de métiers sont appelés à intervenir, hors bureaux d'études. Je rappelle enfin que durant toute la période des travaux, la brigade reste opérationnelle et au service de nos concitoyens. » ●

Bienvenue à Villard-Bonnot!



Ils étaient une quarantaine, samedi 18 février, à se rendre au 1er étage de la Mairie. Tandis que pour certains le lieu était familier, pour d'autres c'était une grande première. Quoi qu'il en soit, tous partageaient un point commun: depuis janvier 2015, ils sont Villardiens.

Dans la salle du Conseil municipal, le Maire et ses adjoints se sont présentés et en ont profité pour parler d'un sujet qu'ils connaissent bien: la commune de Villard-Bonnot. De la riche histoire industrielle aux aménagements à venir en passant par les progrès déjà réalisés, la commune n'a pour ainsi dire plus de secret pour l'auditoire! L'accueil des nouveaux arrivants est aussi un moment privilégié pour les principaux concernés de pouvoir s'adresser directement aux élus. Ainsi, plusieurs thématiques pratiques ont été abordées: le fonctionnement de la Régie, le rôle des référents de quartier, le manque de pistes cyclables... On notera l'intérêt de quelques personnes au sujet d'une particularité typiquement villardienne: pourquoi parler de Brignoudais, de Villardiens et de Lancynois pour une seule et même commune? Un questionnaire clé dans le processus d'intégration... auquel Daniel Chavand, natif de Lancey, s'est fait une joie de répondre avant de convier tout le monde à partager un apéritif! L'occasion d'échanger et de faire connaissance les uns avec les autres... ●



Vous venez d'arriver sur Villard-Bonnot

Les premiers pas avec www.villard-bonnot.fr
onglet **A votre service**
rubrique **Nouvel habitant**

- Retrouvez les infos clés
- Découvrir Villard-Bonnot: guide, plan, publications...
- Préparer votre emménagement
- Acheter vos poubelles de tri...

Germaine Fakhoury-Fernandez

« Nous avons emménagé sur la Commune le 1^{er} juillet 2016. Nous avons choisi Villard-Bonnot pour les commerces de proximité, les nombreuses animations et la présence d'un espace culturel qui m'intéresse vivement. Je suis d'ailleurs membre du bureau en tant que secrétaire adjointe de l'association "L'étincelle". En plus nous avons trouvé une maison à notre goût, avec une vue imprenable, à deux pas de la boulangerie, la poste, la banque, le tabac-presse, le laboratoire etc. » ●



Zhujun, Clémentine et Damien Colombet

« Nous avons emménagé sur la Commune en juin 2016. Nous voulions acheter une maison et il se trouve que c'est à Villard-Bonnot que nous avons eu un coup de cœur. La proximité avec nos lieux de travail et la présence d'écoles maternelles étaient un plus! En effet, en octobre de la même année, la famille s'est agrandie! » ●

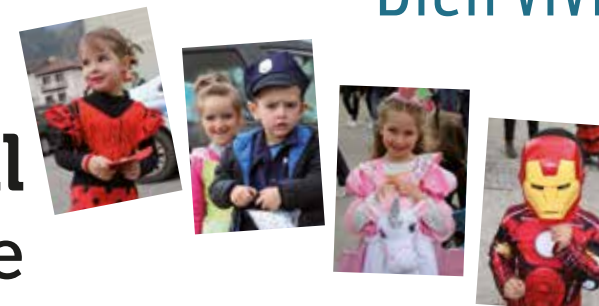


[Événement à la Une!]

Le Carnaval vous emmène en Sicile

Samedi 25 mars s'est déroulée la 11^{ème} édition du Carnaval de la Commune. Cette année, l'événement était placé sous le signe du dépaysement. Telle une invitation au voyage, le défilé des enfants célébrait les couleurs et les saveurs de la Sicile.

C'est en l'honneur du jumelage entre Calamonaci et Villard-Bonnot que le thème « Sicile » a été retenu. Une belle thématique puisque comme chacun le sait, nos amis Italiens et Siciliens ont l'art et la manière des fêtes costumées!



Ainsi, à 14h, enfants et parents se sont retrouvés à Lancey, sur la place du marché, en face de l'école République. C'est en musique que tous ont accompagné M. Carnaval de la rue Mozart jusqu'au stade Aristide-Bergès en passant par la rue de la Lunette. La construction représentait une figure de barbarie, fruit typiquement sicilien. Elle prenait place au cœur d'un parterre de citrons et d'oranges provenant de Calamonaci.

Une fois M. Carnaval brûlé, tous se retrouvèrent autour d'un goûter. Et quel goûter! En effet, l'Association du Jumelage, très investie dans cette manifestation, a offert au public des pâtisseries et des biscuits siciliens, le tout servi avec un grand verre de jus d'oranges fraîchement pressées! ●



Quelques mots de... Brigitte Boesso, Conseillère municipale déléguée aux associations, au sport et à la culture



« Cette année le carnaval revêt un caractère particulier. Habituellement, une personne se consacre entièrement à la préparation de cette manifestation. Cette année cela n'a pas été possible.

Valérie Beaumel et Pilar Ginet, du service Scolaire, ont pris les choses en mains et se sont beaucoup investies. Les enfants du Conseil Municipal Jeunes ont aussi participé activement afin que ce carnaval soit réussi. Je souhaite enfin souligner l'implication des membres de l'Association du Jumelage entre Villard-Bonnot et Calamonaci, notamment celle de Marilynne Vernia, dans la décoration de la charrette sur le thème de la Sicile, ainsi que dans la préparation du goûter traditionnel donné après le défilé.

Je les remercie particulièrement pour l'investissement de chacun d'entre eux. » ●

Bien vivre ensemble



Bruit, bricolage et appareils à moteur >

(Arrêté préfectoral de l'Isère 97-5126)

- autorisés du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- le dimanche et les jours fériés de 10 h à 12 h

Le seuil des 22 h n'existe pas. Tout bruit excessif peut être sanctionné, quelle que soit l'heure. Vous risquez une contravention de 3^{ème} classe pour émission de bruit ou tapage injurieux diurne ou nocturne troublant la tranquillité d'autrui.

Feux >

Par arrêté préfectoral n° 2013-3220020, tous les feux de végétaux et autres matériaux sont strictement interdits et cela toute l'année. Déposez vos déchets dans l'une des déchetteries intercommunales.


Déchetteries intercommunales >

A Crolles
47, rue des Frères-Montgolfier
07 76 04 82 74

A Saint-Ismier
Chemin des Vergibillon - 04 76 77 30 06

Au Touvet
La Prat - 04 76 08 25 96

Pour les particuliers, les déchetteries sont ouvertes 7/7j de 8 h 30 à 17 h 45, sauf le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre.

 www.le-gresivaudan.fr
dechetsmenagers@le-gresivaudan.fr

450 € d'amende pour brûlage de déchets. 1500 € d'amende et la confiscation du véhicule ayant servi de transport pour un dépôt sauvage.

Taille de haies >

En vertu de l'article 673 du Code civil, vous devez couper les branches qui dépassent sur la voie publique et sur la propriété du voisin.

Vos amis les chiens >

Respectez la propreté des lieux publics et de votre cadre de vie. Vous devez conduire votre animal dans les parcs à chiens conçus à cet effet ou ramasser ses déjections sur la voie publique. Ils doivent également être tenus en laisse dans les zones urbaines.

→ Article page 5

« Vélo citoyen »

L'école Libération en selle



Dans le cadre de leur apprentissage de la citoyenneté, les élèves de CM1 et de CM2 de mesdames Renouard et Zafriou, à l'école Libération, participent à l'opération « Vélo citoyen ». Ainsi du 4 mai au 15 juin, ils feront partie des 51 classes iséroises à porter les valeurs de laïcité, de solidarité et de citoyenneté lors de ce challenge sportif.

classe, en amont. Les cyclistes sont équipés de casques et de gilets jaunes. Le peloton est encadré et un véhicule d'assistance technique et de sécurité est présent. Vélo citoyen permet de sensibiliser les enfants à la pratique sportive, à l'engagement civique mais également à la sécurité routière. Ils développent enfin leurs connaissances puisqu'à l'occasion de cette rencontre, les élèves sont amenés à réfléchir et à échanger lors d'un débat citoyen.

A l'issue de ce défi, chaque participant reçoit un livret « Passeport du jeune citoyen », contenant l'intégralité des messages portés.

Vélo citoyen à Libération.

Pour cette 14^{ème} édition, l'école Libération rejoint l'aventure Vélo citoyen (boucle Sud 1). Les CMA enfourcheront leurs vélos le 4 mai à 9h pour rejoindre l'école élémentaire Lucie Aubrac de Grenoble. A mi-chemin, ils feront une pause goûter. Ils déjeuneront et présenteront leur travail aux élèves grenoblois. Le retour s'effectuera en bus.

Le 12 juin, ce sera au tour des CMC de se déplacer à l'école Ferry, située à Crêts-en-Belledonne : une partie du trajet s'effectuera en vélo et l'autre en car. Enfin les 9 et 15 juin, Libération accueillera les cyclistes en herbe des écoles Lucie-Aubrac (Grenoble) et César Terrier (Pontcharra).

Vélo citoyen a vu le jour en 2004 en Isère. Ce projet s'adresse aux élèves des écoles élémentaires. Novateur, il permet d'aborder la citoyenneté au travers d'une épreuve sportive. Le principe est simple. Tous les enfants se mobilisent autour d'un projet citoyen sur lequel ils ont travaillé durant l'année scolaire avec leurs enseignants. Chaque classe devra porter son message en vélo à la classe d'une autre école participante.

Le parcours cycliste doit se faire en toute sécurité. C'est pourquoi il est soigneusement élaboré en

L'édition 2017, en chiffres

1178 élèves participent au projet sur le département.

49 étapes composent le tour.

3 niveaux de classes sont représentés : CE2, CM1 et CM2

25 km seront réalisés en moyenne par les élèves lors d'une étape.



Quelques mots de Nadia Zafriou, Directrice de l'école Libération



« Le projet est intéressant car il est fédérateur et riche d'enseignement autour de la citoyenneté et de la sécurité routière avec un esprit de partage et d'entraide. Il permet de donner l'envie aux enfants de se déplacer en vélo à proximité de chez eux, en utilisant les berges ou les pistes cyclables, avec les connaissances des règles de sécurité. Ce projet ne peut exister que grâce aux parents bénévoles qui passent l'agrément vélo pour nous accompagner et encadrer cette sortie dans des conditions optimales de sécurité. C'est un projet qui demande beaucoup d'investissement et de temps avec un budget pour le car... C'est une première expérience de participation pour Mme Renouard et moi-même ».

Le CCAS

Centre Communal d'Action Sociale

L'équipe

Alexandra Gonzalez est la responsable du C.C.A.S. et du service Logement. En charge des commissions logement et du Conseil d'Administration du C.C.A.S., elle assure également les permanences logement et s'occupe des dossiers d'aide sociale légale. Elle organise avec son équipe les festivités.

Pilar Ginet gère la partie administrative du portage de repas et de livres à domicile (commande et régie), la mise en place du système Téléalarme. Elle s'occupe enfin de la gestion administrative de la Banque Alimentaire.

Laura Martinez assure la saisie administrative des dossiers logement, le secrétariat du C.C.A.S. et s'occupe des dossiers d'aide sociale légale avec sa responsable.

Les missions

Le C.C.A.S. est votre interlocuteur privilégié dès lors que vous êtes en difficultés. Ici, des solutions adaptées (aides financières ou matérielles) peuvent vous être proposées.

En charge de l'Aide Sociale légale, les agents vous aident à constituer un dossier pour votre demande :

- d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ;
- d'Aide Sociale à l'hébergement (pour les personnes âgées ou celles souffrant d'un handicap) ;
- de Carte d'invalidité et de Carte européenne de stationnement.

Le C.C.A.S. dispose d'autres types d'aides :

- certaines actions sont développées en faveur de la prévention de la perte d'autonomie comme le portage de repas à domicile et la téléalarme ;

- le Secours Financier et la Banque Alimentaire : en cas de difficultés financières, attestées par une Assistante Sociale.

Le Centre Communal d'Action Sociale organise également les festivités à destination des personnes âgées de 70 ans et plus comme le repas des anciens, le goûter des rois et la distribution des colis de Noël.



FOCUS



La Banque Alimentaire

La Banque Alimentaire, proposée par le Centre Communal d'Action Sociale, fait partie de l'Aide Sociale facultative. Un nouveau local a été ouvert en septembre 2016 au sous-sol de la Mairie. Pour bénéficier de cette aide, vos difficultés financières doivent être attestées par une Assistante Sociale. **Jessica Boles** et **Vanessa Campillo** assurent la préparation et la distribution des colis de la Banque Alimentaire. Elles sont également aidées par **Frédéric Rodriguez**, agent des Services Techniques.



Jessica et Vanessa sont aussi chargées de la préparation et du portage des repas et des livres à domicile.



Contact

du lundi
au vendredi

9 h / 12 h
13 h 30 / 17 h

04 76 45 79 45

Permanences

le mardi
9 h / 12 h

le jeudi
13 h 30 / 17 h

affaires_sociales@villard-bonnot.fr

P.L.U. dernière ligne droite !

Après plusieurs années de travail et de concertation, le Plan Local d'Urbanisme de Villard-Bonnot est en passe d'être validé. En effet, l'enquête publique concernant l'élaboration du P.L.U. et du zonage d'assainissement s'est tenue du lundi 6 mars au vendredi 7 avril.

Cette enquête a permis à celles et ceux qui le désiraient de consulter le projet de P.L.U. et de zonage d'assainissement porté par la Commune, en mairie ou sur le site internet. Des permanences ont également été tenues par le commissaire enquêteur désigné par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble. Dans un délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur devra rendre son rapport et émettre ses observations. Puis, s'il y a lieu, des modifications seront apportées aux dossiers. Ces derniers seront soumis au vote du Conseil municipal courant juin / début juillet. ●



! Demander un numéro de rue

L'intérêt principal d'une adresse avec un numéro de rue est de pouvoir localiser facilement tous les immeubles de la ville, ce qui est essentiel pour les services comme la Poste ou pour les Secours (pompiers, SAMU)...

Le Code général des collectivités territoriales définit les obligations des communes et celles des propriétaires en matière de numérotation d'habitation. Ainsi, la fourniture et la pose des plaques indicatrices des numéros sont à la charge de la commune pour le premier numérotage. En effet, seule la mairie est habilitée à établir l'adresse exacte des habitations. L'entretien et le remplacement sont à la charge des propriétaires. La demande de numéro de rue est à adresser au Service Urbanisme. ●

 04 76 45 79 45 - urbanisme@villard-bonnot.fr

Accueil physique sur rendez-vous uniquement.

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 13 h 30 à 16 h 30



! Rénovation de façades

L'opération rénovation de façades, mise en place en 2006, devrait prendre fin en décembre 2017.

Pour rappel, 30 % des frais de rénovation peuvent être pris en charge par la Commune avec un plafond de 4 500 € pour les maisons individuelles et 9 000 € pour les copropriétés. Il est impératif que les travaux engagés soient terminés avant le 31 décembre 2017. Les propriétaires peuvent percevoir des subventions si la majorité des façades est visible de la voie publique et si la parcelle est contiguë à celle-ci. Les subventions concernent cependant l'ensemble des façades, même celles qui ne sont pas visibles de la voie publique. SOLIHA, anciennement PACT de l'Isère, partenaire de l'opération, élabore, lors d'un rendez-vous avec le propriétaire, la fiche descriptive des travaux à réaliser (coloris, matériaux,...) et le dossier de prise en charge. Celui-ci est ensuite envoyé au service urbanisme qui le traite.

Tout ravalement de façades, subventionné ou non par l'opération, nécessite une déclaration préalable à déposer en mairie. ●



La Mission Locale du Grésivaudan

Une Mission Locale, pour quoi faire ?

Elles œuvrent pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes âgés de 16 à 25 ans.

Le Centre Socio-Culturel de Brignoud héberge plusieurs services liés à la santé, l'insertion professionnelle et l'emploi. Parmi eux se trouve la Mission Locale du Grésivaudan. Le siège de cet organisme est implanté à Crolles et compte 3 antennes : une à Meylan, une à Domène et une dernière à Pontcharra. Cependant, la Mission Locale assure une permanence dans les locaux du CSC de Brignoud le jeudi matin sur rendez-vous.

Développées à partir de 1982 par les communes et l'Etat, les Missions Locales ont été créées pour organiser une mission de service public à l'échelle locale pour les jeunes. En lien avec les associations, les acteurs économiques et publics, les Missions Locales sont au nombre de 482 et forment aujourd'hui un réseau important.

Elles proposent un suivi personnalisé et adapté en fonction des besoins de chacun dans l'élaboration de leur projet professionnel.

Pour y parvenir, les Missions Locales s'appuient sur toute une gamme d'outils : informations, emploi, formation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs. ●

! Nouveauté !



La « Garantie Jeunes » est un dispositif européen visant à favoriser l'insertion professionnelle de jeunes en difficulté et peu diplômés. Lancé le 16 février 2017 sur notre territoire, ce programme permettra à 50 bénéficiaires, organisés en session, de trouver un emploi.

Deux sessions ont d'ores et déjà vu le jour : 11 jeunes en janvier et 12 autres en mars. D'autres seront organisées tout au long de l'année, avec le soutien financier de la Communauté de communes.

La « Garantie Jeunes » vous intéresse ?

Ce dispositif s'adresse à vous si vous êtes âgé de 16 à 25 ans, résidant dans une des 46 communes du territoire et n'ayant peu ou pas de revenus. Vous ne devez pas être scolarisé (écoles et universités), ne suivre aucune formation et être sans emploi.

Du concret !

La Garantie Jeunes repose avant tout sur un engagement fort entre le bénéficiaire et la Mission Locale. Il comprend un parcours d'accompagnement collectif et intensif de 6 semaines puis un suivi personnalisé sur une durée d'un an avec des mises en situations professionnelles (stages, emplois, formations) permettant le développement des compétences. ●

Des moyens concrets sont mis en place : une allocation mensuelle de 470 €, des locaux adaptés et réservés à ce programme et un abonnement gratuit d'un an sur le réseau TouGo



MISSION LOCALE GRESIVAUDAN



147, rue de l'Homme - 38920 Crolles
04 76 08 08 70
info@mlgresivaudan.com

Antennes

Domène : 2, rue Jules Ferry,
Meylan : 29, chemin du Vieux-Chêne,
Pontcharra : Maison des services
33, rue de la Ganterie



Irène Jargot

Comédienne et metteuse en scène pour la Compagnie Entre en Scène.



Comment est née la Cie Entre en Scène ?

La Compagnie Entre en Scène a été créée en 2007 à Clamart (92), par Jim Charmetant, professeur de français à Paris et passionné de théâtre. L'idée est de faire découvrir la pratique du théâtre à des adultes. Jim fait alors appel à moi en tant que comédienne. En 2010, parallèlement aux cours de théâtre, La Compagnie propose aussi sa première création professionnelle, Le tambourin de soie de Mishima inspirée de Nô japonais, qui sera notamment jouée à La Cartoucherie de Vincennes lors d'un festival. En été 2011, la Compagnie s'installe dans le Grésivaudan et propose à nouveau des cours de théâtre en décidant aussi de développer sa branche professionnelle avec la collaboration de comédiens professionnels de la région (comme Maryanna Franceschini pour Antigone ou Anne-Claire Brelle pour Une Saison en enfer). Je prends alors en charge la mise en scène des spectacles.

En parallèle des représentations, vous proposez des cours de théâtre et des stages pour les enfants et les adultes ?

Oui, j'aime transmettre mon art et cela passe par l'enseignement du théâtre. Les cours que je propose sont nourris de mon parcours (conservatoire, expression clown, stages sur le mouvement et le mouvement de l'acteur, danse contemporaine...) Je donne à mes élèves les outils pour qu'ils puissent prendre du plaisir sur scène tout en restant dans une exigence. Bien se positionner dans l'espace, porter la voix pour se faire entendre, être en écoute pour pouvoir rebondir s'il y a « un trou ». Ainsi, je propose des cours pour adultes débutants où je mets l'accent sur les exercices du comédien les trois premiers mois, puis on entre dans la phase création d'un spectacle. Il y a aussi un cours pour adultes confirmés où nous attaquons un texte plus ambitieux. Je propose aussi un cours adolescents (lycéens et collégiens) et un cours enfant. Le principe est le même. Travailler avec la jeunesse me fait un bien fou. Cela me renvoie aussi à ma propre découverte du théâtre au lycée Vaugelas, il y a plus de vingt ans, maintenant ! La compagnie organise aussi des stages sur demande, à condition d'avoir au moins 7 inscrits ! Pour les enfants, je m'associe avec Cirq'Hop pour proposer un stage danse/comédie et ces deux disciplines cohabitent très bien !



Vous présentez cette année « Une saison en Enfer », d'Arthur Rimbaud. Comment s'est passée la mise en scène ?

Superbe poème puissant et viscéral où la révolte et le mal de vivre d'un jeune homme de 19 ans nous explosent au visage. Mon travail de metteuse en scène est donc de faire entendre ce texte poétique mais aussi très ardu. J'ai eu l'idée d'associer au texte de Rimbaud, l'énergie formidable des comédiens, la danse contemporaine et la musique de Jean-Pierre Sarzier. La création évolue beaucoup lors des répétitions. La scénographie de l'escalier et la danse me sont apparues lors de la lecture du texte, mais le jeu sur scène entre la danseuse et la comédienne s'est fait au fur et à mesure. Mon but n'est pas de faire comprendre Une saison en Enfer mais de faire ressentir. Faire ressentir cette révolte, entre hallucination et clairvoyance.

Quel(s) conseil(s) donneriez-vous aux personnes tentées par le théâtre ?

De venir essayer ! Souvent les gens ont une image « vieillotte » du théâtre ou ont peur d'en faire soit à cause du texte à apprendre, soit parce qu'ils sont timides. Lorsque l'on joue un personnage, ce n'est pas nous que nous exposons sur scène mais bien le personnage que l'on joue ! Pour les jeunes qui voudraient se lancer dans la profession de comédien, je leur dirais « fonce » ! Certes, c'est un métier difficile où la chance et le hasard ont un rôle. Cela demande aussi du travail : « le talent seul ne suffit pas », comme disait Stanislavski. Je conseillerais le conservatoire, c'est une formation reconnue. Il y a aussi de très bonnes écoles à Paris, comme l'école Jacques-Lecoq ou le Studio théâtre à Asnières. Dans ce métier, il faut se battre tous les jours pour décrocher un rôle, une date... Alors il faut plutôt être d'une nature optimiste et savoir se contenter de peu... Vivre sa passion n'a pas de prix ! Et surtout garder sa ligne artistique, sa liberté créatrice, même si ce n'est pas toujours « vendeur ». ●

Contact@cie-entre-en-scene.com
Informations et réservations
www.cie-entre-en-scene.com
facebook : /CompagnieEntreEnScene/



Des nouvelles de l'ADEVAM GRÉSIVAUDAN

L'Association de Défense des Victimes d'Accidents ou de Maladies dues au Travail du Grésivaudan (ADEVAM) s'est fondée en octobre 2014.

Elle compte aujourd'hui 15 membres bénévoles. L'équipe œuvre dans le but d'accueillir et de regrouper les victimes d'accident ou de maladie professionnelle reconnue ou non par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. L'ADEVAM conseille et propose son aide et ses services afin que les personnes obtiennent réparation. Elle rassemble enfin les salariés, les ex-salariés, les retraités ainsi que toute personne dont la santé est ou pourrait être altérée par les dangers liés à leur activité professionnelle (émissions ou pollutions environnementales diverses...).

Son objectif est d'informer et d'agir pour la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques, de préservation de la santé publique, et obtenir réparation des préjudices subis. ●



Asso ciations



Permanences
A la Bourse du travail, Espace Bergès Les 1^{er} et 3^{ème} mardis de chaque mois de 16 h 30 à 19 h
04 76 71 65 42 - 07 83 14 40 18
contact@adevam-gresivaudan.fr
http://www.adevam-gresivaudan.fr

VOS rendez-vous associatifs

samedi 13 mai

Le **TENNIS CLUB Villard-Bonnot/ Le Versoud** organise un Challenge Violet : compétition pédagogique réservée aux enfants de niveau violet licenciés à la FFT. Un Challenge Rouge est proposé le samedi suivant, 20 mai.
<https://tennistcvb.wordpress.com>

samedi 20 mai

ÉCHANGES & PARTAGE organise une « Fête des jeux » au gymnase Jean-Jaurès. Entrée gratuite. Buvette sur place. Ouverte à tous.
echangepartage.vb@gmail.com

vendredi 26 mai

LE CLUB DES COUCOUS organise un goûter de la fête des mères. Animation sur le thème « Claude François » avec l'animateur Ludovic Ducastel. Rendez-vous à la salle Désiré-Granet.

samedi 10 juin à partir de 19 h 45
dimanche 11 juin dès 16 h

L'**ÉTINCELLE** présentera une exposition sur les enluminures, salle Gambetta, à Groges.
letincelle38@gmail.com

mercredi 17 mai à 18 h 30

L'**AMICALE DES DONNEURS DE SANG de Villard-Bonnot** organise son Assemblée Générale, salle Georges-Brassens à Lancy.
andree.soto@orange.fr

samedi 27 mai à 20 h 30
dimanche 28 mai à 19 h

La **Cie ENTRE EN SCÈNE** vous propose la comédie Dona Juana, d'après Anca Visdei, salle Jean-Vilar à Brignoud.



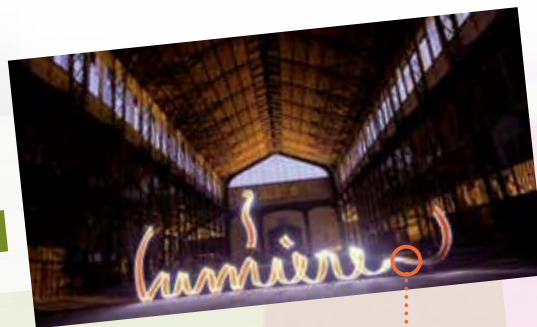
vendredi 2 juin à 20 h 30

Le **CMA** vous propose à l'Espace Bergès un concert spectacle donné par le Chœur du collège Belledonne de Villard-Bonnot et l'orchestre Junior Vent du CMA, l'atelier Steel Band du collège, les classes d'art plastique, l'atelier théâtre.
cmaccords@free.fr

jeudi 22 juin de 9 h 15 à 12 h 30
et de 16 h 30 à 20 h

L'**ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG** organise une collecte à Villard-Bonnot, sur le parking du stade René-Bœuf.
mireille.sonnier@efs.sante.fr
04 76 42 43 44

A vos Agendas !



À la Maison Bergès

A [MUSÉE] VOUS

Exposition, Chorégraphie nocturne, photographies de Jadikan.

Connaissez-vous l'art du Light painting ? L'artiste photographe Jadikan a choisi le patrimoine hydroélectrique pour jouer avec l'architecture, le temps et la lumière. Tel un scénographe, chorégraphe ou tagueur, il déplace devant le capteur de son appareil photographique diverses sources lumineuses, réinventant ainsi les paysages et espaces industriels en un véritable monde de lumières, insolite, surprenant et irréel.

Jusqu'au 1^{er} octobre 2017



Théâtre et danse

Vivre, de la Compagnie « Demain il fera jour ». Joseph doit revoir sa place dans la société en raison de l'ascension sociale de sa femme. Amour. Jalousie. Tension. Pression sociale. Emancipation. Des questions sont posées : Que deviennent les hommes aujourd'hui ? Que leur faut-il apprendre ? Désapprendre ? Oser ?

Judi 18 mai à 20 h

Dès 13 ans. Durée : 1 h 10 min.



Ciné-concert

Le voyage du Lion Boniface, de la Compagnie SZ. Un accompagnement musical savoureux et original qui s'allie à merveille à l'univers magique et majestueux de Fyodor Khitrouk

Mardi 13 juin à 9 h 15 et 10 h 30

Jeune public, dès 2 ans. Durée : 35 min.



Ciné J, le 28 juin, de 14 h à 16 h 30

Ciné Radio, L'avis ciné des 16/25 ans. Atelier radio gratuit inscrit dans le projet Ciné J, créé d'un partenariat entre Radio Grésivaudan et l'Espace Aragon.

« Tu vas voir un film, tu t'inscris par mail à atelier@radio-gresivaudan.org et tu viens échanger sur le film à l'antenne ! »

Dans votre commune

Concours Exposition



En association avec la Communauté de communes Le Grésivaudan et l'Association Espace Aragon, la commune de Villard-Bonnot organise la première édition de cette exposition-concours. Elle rassemble une dizaine d'artistes (peintres, sculpteurs et photographes) autour de la thématique « Papeteries, mémoires d'hommes, mémoires de ville ». Tout public. A découvrir pendant les horaires d'ouverture de l'Espace Aragon.

Du 18 au 21 mai

Vie municipale

Conseil municipal

Le 30 mai à 18 h 30 en mairie.

Festivités

Le repas des Anciens.

Le 3 mai à partir de 12 h à l'Espace Bergès. Réservé aux personnes âgées de 70 ans et plus, sur inscription auprès du C.C.A.S.

La Vogue de Lancey.

Du 9 au 12 juin, place de la République. Jeune public : manèges, attractions et gourmandises.



elusvb@outlook.fr

Villardiennes, Villardiens,

Depuis le début de notre mandat en 2014, notre groupe minoritaire n'a cessé de vous informer et de vous faire partager son implication dans la vie communale. Bien que notre rôle ne soit pas facile à tenir, nous avons jusque-là travaillé pour les citoyens villardiens et nous ne cessons de nous impliquer dans les différents dossiers portés par la majorité tout en apportant notre propre contribution.

Nous n'avons pas manqué, dans nos différents articles de vous faire part des avancées des discussions communales et communautaires et de nos engagements.

Prenons pour exemple notre intervention au sujet des commerces de proximité, dans le magazine n° 68 de mai/juin 2016, à propos du concept « Grési-Cadeaux » initié par notre élu Alain Jolly, ainsi que dans le magazine n° 70 relatif à la participation d'un commerçant de Villard-Bonnot aux « Mercuriales » de la CCI de Grenoble.

Force est de constater que certains de nos écrits ont retenu l'attention du comité de rédaction du *V-Binfos* puisque ceux-ci ont fait l'objet, tantôt d'édition, tantôt d'articles complémentaires ou à l'initiative de création de pages spéciales « économie » évoquant les commerces à Villard-Bonnot. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette mise en avant, par l'intermédiaire de nos questionnements, des interrogations existantes.

Notre rôle, si faible soit-il, sera toujours prioritairement l'information pour nos concitoyens. ●

Jean-Claude Torrecillas, Annie David, Alain Jolly, Jean-Pierre Miozzo et Gisèle Minassian



Nous restons fidèles à notre volonté d'éviter toute polémique dans le journal municipal afin de lui conserver son caractère purement informatif et objectif. Qualités qui lui sont reconnues par tous les observateurs attentifs de la vie municipale que ce soit localement ou dans les communes environnantes. ●



Vos élus

(Suite à une erreur publiée dans l'agenda pratique 2017, voici la liste corrigée des élus.)

Daniel CHAVAND

Maire de Villard-Bonnot

Les adjoints

Michèle COUVERT, 1^{ère} adjointe

Affaires Sociales, Petite Enfance et Personnel communal. Vice-présidente du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)

Paul RAMOUSSE, 2^{ème} adjoint

Travaux, Eau et Assainissement

Saliha ARRADA, 3^{ème} adjointe

Vie scolaire et périscolaire, Jeunesse

Patricia BAGA, 4^{ème} adjointe

Finances

Daniel MODESTO, 5^{ème} adjoint

Environnement, Cadre de vie, Sécurité, Foires

Frédéric CEVA, 6^{ème} adjoint

Urbanisme

Clara MONTEIL, 7^{ème} adjointe

Logement, Communication, Jumelage

Robert COQUET, 8^{ème} adjoint

Commerce et artisanat, Animation et promotion de la ville, Relations avec les quartiers, Parrainage du 7^{ème} BCA, correspondant Défense

Brigitte BOESSO, conseillère déléguée

Vie associative, sport et culture

Les Conseillers de la majorité

Nicole BOIRIN, Christian VERNEREY, Cyrille TINTILLIER, Marc CASTELOT, Brigitte BALBO, Nelly CARRAT, Patrick BEAU, Béatrice SOLLIER, Pascale LANGUILLE, Arnaud BERNARD, Valérie MAUMON, Eric POLONI, Anne-Hélène ANTONI, Bernard BARACCO.

Les Conseillers de la minorité

Jean-Claude TORRECILLAS, Jean-Pierre MIOZZO, Annie DAVID, Alain JOLLY, Gisèle MINASSIAN.

☎ elusvb@outlook.fr

Pour un rendez-vous avec un élu de la majorité, contactez le Secrétariat Général

☎ 04 76 45 79 45

☎ secretariat@villard-bonnot.fr



Mairie de Villard-Bonnot

20 boulevard Jules Ferry
38190 Villard-Bonnot CDIS

www.villard-bonnot.fr

Services administratifs

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

04 76 45 79 45 - Fax: 04 76 71 66 42

bienvenue@villard-bonnot.fr

Etat Civil - Affaires Générales

Permanences le mardi de 17h à 18h30
et le samedi de 9h à 12h

Services techniques et service de l'eau

Du lundi au vendredi
de 9h à 11h45 et de 14h à 16h30

04 76 45 79 46 - Fax: 04 76 13 02 07

services.techniques@villard-bonnot.fr

Services Logement

Permanences le mardi de 9h à 11h
et jeudi de 13h30 à 16h30

Périscolaire

Lundi, mercredi et vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Urbanisme

Accueil téléphonique
du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30

Accueil physique
sur rendez-vous uniquement

04 76 45 79 45

urbanisme@villard-bonnot.fr

Permanences

M. Pierre Ribeaud

Député de la 5^{ème} circonscription
Membre de la Commission des Affaires
sociales à l'Assemblée Nationale

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 14h à 18h

77, place de la Mairie - 38160 La Terrasse

04 76 92 18 96

pierre.ribeaud@orange.fr

Permanence juridique en Mairie

Destinée exclusivement aux habitants de la
commune et uniquement sur rendez-vous.

Le 1^{er} samedi de chaque mois

04 76 45 79 45

AGI

Association Intermédiaire du Grésivaudan.

M. Bouchlat

Le mercredi de 9h à 11h, sur rendez-vous

04 76 77 33 95

SDH

M. Salerno

Le mercredi de 11h à 12h

56bis, av d'Espagne à Villard-Bonnot

Transports en commun



Gares de Lancey et de Brignoud

36 35



0820 08 38 38

www.transisere.fr et www.vfd.fr



0 800 941 103

numéro vert, service et appel gratuits)

www.tougo.fr

www.transportsdugresivaudan.fr

Les horaires des bus sont également
disponibles en mairie

04 76 45 79 45



Correspondant local: Jean-Paul Filippi

06 75 70 21 83

jpff-hh@live.fr



Pharmacie de garde

Attention: ce planning peut changer

39 15

www.3237.fr

Mai

1 ^{er}	Phie BELLE ETOILE	Crolles
7-8	Phie de BERNIN	Bernin
14	Phie de la HOUILLE BLANCHE	Lancey
21	Phie PLEMER	Saint-Nazaire-les-Eymes
25	Phie SILVESTRE	Domène
28	Phie BLANCHARD	Champ/Froges

Juin

4-5	Phie de BRIGNOUD	Villard-Bonnot
11	Phie de l'ORCHIDÉE	Villard-Bonnot
18	Phie DJIAN	Saint-Ismier
25	Phie FERRADOU	Le Versoud

Déchets

Ordures ménagères

vendredi matin de 4h à 12h

Bac bleu « Je trie »

mercredi de 4h à 12h

Encombrants : inscription obligatoire

04 76 45 79 46

Toutes les adresses des déchetteries...

www.le-gresivaudan.fr

Déchets d'activités de soins

à risques infectieux

www.dastri.fr



Etat Civil

• NAISSANCE •

COLOMBET Clémentine	18/10/2016
MAUREL Ophélie	12/01/2017
STEFANI Lia	16/01/2017
SAKAEL Maxime	15/02/2017
RABENHORST Clémence	19/02/2017
RADISSON Jeanne	13/03/2017
CELLIER Charlotte	14/03/2017
CELLIER Iris	14/03/2017

• DÉCÈS •

FAYEN Rolland	07/01/2017
POLONI Serge	17/01/2017
NAVEL Sylvie, épouse TINTILLIER	21/01/2017
MATHIEU Suzanne, épouse COLOMBET	20/01/2017
FIUSSELLO René	29/01/2017
PICCO Joséphine, épouse GIL	31/01/2017
REVERDY Marguerite, épouse DREVON-GAILLOT	02/20/2017
DUBOIS Michel	11/02/2017
RANOUX Josette, épouse SNAPPE	11/02/2017
VERGER Jean	26/02/2017
NOBLET Gabriel	02/03/2017
MERMOZ Jean	07/03/2017
PORTIGLIATTI-PRÉSA Marguerite, épouse BIANCHI	08/03/2017
PORTIGLIATTI-PRÉSA Armandine, épouse BOÉRO-ROUL	12/03/2017
COUVERT Alain	18/03/2017
JABRY Mireille, épouse CATTIN	19/03/2017
CUQ Thierry	20/03/2017

• MARIAGE •

BENVENUTI Manola E DI GIACOMO Rosario	18/02/2017
--	------------

Les listes d'état civil sont publiques. Si vous
ne souhaitez pas que votre nom (ou celui
de vos proches) apparaisse dans le journal,
merci de nous en faire part.

com@villard-bonnot.fr - 04 75 45 79 45